

Tu doutes encore?!



Pourquoi la conduite accompagnée?

...Parce que :

- 1 - Tu peux **passer le permis** avant les autres, à **17 ans et demi!**
- 2 - Le jour de **tes 18 ans, tu peux conduire seule!**
- 3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi!
- 4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans!
- 5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur!



Que du bonus!



★ Une formation complète!

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

★ Pas de stress!

La réussite est à la clé! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendue(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup!

★ Tu fais des économies!

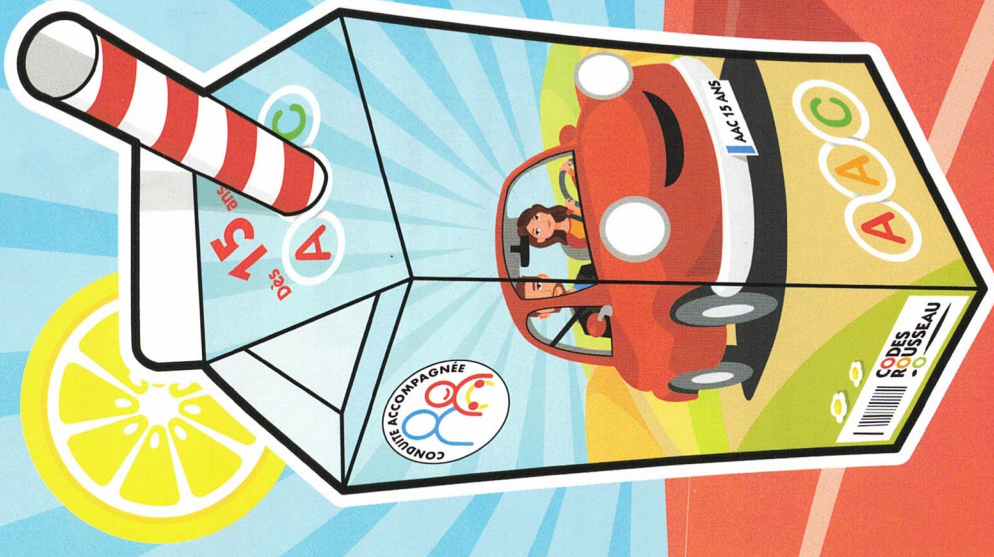
Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.



Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur!

AAC

La formation vitaminée!



Réf : 20103005-AAC-2988

NOTICE D'INFORMATION

**CODES
ROUSSEAU**

**CODES
ROUSSEAU**